

Ecoute, conseils, ressources pour agir et rebondir...

Toutes les informations sont sur la plateforme [RE]AGIR !

Être seul.e quand on est dirigeant.e d'entreprise n'est pas une fatalité !  
N'attendez pas que les difficultés soient trop grandes pour vous faire accompagner.

**Vous connaissez des problématiques de gestion de votre entreprise ?  
Vous êtes en procédure amiable ou judiciaire ?  
Vous avez déposé le bilan et souhaitez rebondir ?**

Identifiez les aides ou l'accompagnement qui conviennent à votre situation en vous rendant sur la plateforme [RE]AGIR.

Les associations partenaires de la plateforme [RE]AGIR :



Ces trois associations et leurs bénévoles connaissent très bien les problématiques vécues par les entrepreneur.e.s. Coaching, conseils personnalisés, groupes de parole, etc. : Crésus, Second Souffle et 60 000 rebonds proposent des services adaptés aux entrepreneur.e.s partout en France et en toute confidentialité.

Grâce à leurs expertises et leurs réseaux respectifs, elles pourront vous aider et vous orienter vers la bonne ressource près de chez vous.

**Accepter ses difficultés, oser en parler, se faire accompagner :  
c'est être dans l'action !**

**Agissez en vous rendant sur la plateforme [RE]AGIR :  
[www.fondation-entreprendre.org/reagir](http://www.fondation-entreprendre.org/reagir)**

Document réalisé par l'agence Les Beaux Jours dans le cadre d'une démarche de co-construction



Santé de l'entreprise,  
moral de l'entrepreneur.e...

Prévenir, sensibiliser, agir.

## Entrepreneur-e-s et difficultés : halte aux idées reçues !

Nous avons conçu le baromètre de l'entrepreneur.e, pour que chaque dirigeant.e d'entreprise puisse prendre conscience, dès les premiers signaux, de ses difficultés et qu'il ose faire le premier pas pour s'entourer. La famille, les pairs sont les premières personnes à qui l'on peut s'adresser. Des associations proposent une écoute attentive et un accompagnement personnalisé et gratuit dans un cadre de confiance, sans jugement. Pour faire un outil le plus universel possible, nous avons fait le choix de partir du ressenti de l'entrepreneur.e (fatigue, anxiété, mal de dos...) qui est le plus souvent le reflet d'autres difficultés liées à l'entreprise : retards de paiement, défaillance de trésorerie, surendettement, difficultés à trouver des clients...

En France, les difficultés et les échecs sont souvent vécues comme des situations taboues. Il est donc difficile d'en parler ouvertement. Il est temps de faire évoluer cette perception des difficultés entrepreneuriales, c'est aussi en ce sens que nous avons réalisé cet outil.

Le baromètre de l'entrepreneur.e est le fruit d'un travail collectif, réalisé avec des entrepreneur.e.s pour des entrepreneur.e.s, avec le concours d'experts et d'associations spécialisées dans la difficulté et le rebond entrepreneurial. Cet outil a été conçu dans le cadre du programme [RE]AGIR, initié par La Fondation Entreprendre, avec le soutien d'AXA France, pour aider les entrepreneur.e.s en difficulté à sauver leur entreprise ou rebondir après un dépôt de bilan.

Et vous, où vous positionnez-vous sur ce baromètre ?

J'ai le sentiment d'avoir suffisamment de temps libre  
J'ai confiance dans ma réussite  
Je peux prendre soin de ma santé  
Je laisse le travail au travail  
Je me sens entouré.e  
Je consacre l'essentiel de mon temps à l'entreprise  
Je maîtrise les événements  
J'arrive à dormir  
Je pense parfois au travail pendant mes repos  
Ma santé n'est pas ma priorité  
J'hésite à parler de mes problèmes de peur qu'on me juge  
Je consacre tout mon temps à l'entreprise  
J'ai peur de regarder mon compte en banque  
J'ai du mal à trouver le sommeil  
Je pense au travail en permanence  
Je vois ma santé se dégrader  
Je ne veux pas en parler car j'ai honte  
J'ai le sentiment de sacrifier ma vie pour mon travail  
J'ai l'impression de ne plus rien maîtriser  
Je ne trouve plus le sommeil  
Ma situation financière m'obsède  
J'ai du mal à répondre à mes besoins vitaux  
Je me sens complètement seul.e  
J'ai des idées noires

Pas d'inquiétude à avoir, tout va bien !

Vigilance si la situation s'éternise, sachez vous entourer...

Attention : la situation est préoccupante. Il faut demander de l'aide !

Danger ! Protégez-vous et demandez de l'aide !

N'attendez plus, faites-vous aider !

Ce baromètre s'appuie sur les travaux de recherche réalisés par Célia Magras, docteure en droit.

Pour repérer les programmes d'aide, de conseil et d'écoute, rendez-vous sur la plateforme [RE]AGIR  
<https://www.fondation-entreprendre.org/reagir>

## Difficultés, surendettement, procédure collective, rebond...

### Vrai ou faux ?

« Un.e chef.fe d'entreprise c'est fort : faut savoir encaisser et continuer ! »

- ❌ **Faux** : Faire vivre son entreprise c'est important, mais négliger sa santé et son moral pour y arriver c'est entrer dans un cercle vicieux dont l'issue risque d'être particulièrement néfaste personnellement et professionnellement. Des associations sont là pour vous écouter, vous accompagner et vous conseiller en fonction de vos besoins et ce dès les premières difficultés. Vous pouvez ainsi échanger avec des pairs, des bénévoles de confiance qui eux aussi ont pu connaître des hauts et des bas dans leur aventure entrepreneuriale.

« Les juges peuvent être à mon écoute et comprendre ma situation »

- ✅ **Vrai** : Le tribunal de commerce est très particulier puisque les juges commerciaux ne sont pas des magistrats. Ce sont des dirigeant.e.s d'entreprise qui comprennent les difficultés quotidiennes d'un dirigeant parce qu'ils les ont vécues. Ils.elles sont là pour trouver des solutions pour l'entreprise lorsque c'est possible et pour faciliter dans tous les cas le rétablissement du dirigeant. D'ailleurs il est même possible de prendre un rendez-vous confidentiel et informel avec le président du tribunal de commerce pour faire le bilan et construire des réponses adaptées.

« Les administrateurs judiciaires accompagnent le.la dirigeant.e d'entreprise en procédure collective mais ils ne sont pas là pour prendre sa place »

- ✅ **Vrai** : Plus la démarche est initiée en amont et plus le.la chef.fe d'entreprise est libre de ses actes. L'administrateur est là pour faire le lien entre le déroulement de la procédure qui peut prendre plusieurs années et les rencontres au tribunal qui sont ponctuelles. Il est d'ailleurs possible de lui demander des conseils en dehors d'une procédure judiciaire.

« Quand on se plante c'est fini on est grillé »

- ❌ **Faux** : La liquidation met fin à l'histoire de l'entreprise, mais elle ne doit pas tirer un trait sur celle de l'entrepreneur.e qui en est à l'origine. Des associations existent et l'accompagnent dans l'écriture de son avenir afin de l'aider à se reconstruire et éventuellement de relancer un nouveau projet.

« Ma femme et moi on s'est endettés personnellement pour l'entreprise. Même si je fais une procédure collective je ne vais pas m'en sortir.»

- ❌ **Faux** : Il existe des solutions pour faire face au surendettement, avant ou après la mise en œuvre d'une procédure collective en fonction de sa situation professionnelle (si on exerce son activité en son nom propre ou non). Vous pouvez être guidé.e et accompagné.e pour trouver des solutions.

Les citations et les « Vrai / Faux » formulés ci-dessus s'appuient sur les travaux réalisés par Célia Magras, docteure en droit.

Federation Crésus, Second souffle, 60 000 rebonds :  
Retrouvez les associations et les ressources qui peuvent vous aider sur la plateforme [RE]AGIR  
<https://www.fondation-entreprendre.org/reagir>

## Ils accompagnent les entrepreneur.e.s au quotidien

Le support que vous avez entre les mains a été conçu avec trois associations référentes du rebond entrepreneurial : Second Souffle, 60 000 rebonds et Crésus. Ces acteurs ont mobilisé des entrepreneurs de leurs réseaux afin de les impliquer dans la co-création de cet outil. Retrouvez ici leurs témoignages :



« Au-delà d'accompagner les entrepreneur.e.s dans leurs difficultés financières, nous leur apportons une écoute attentive pour libérer la parole. Cela leur permet de prendre du recul pour appréhender de façon sereine leur situation. Nous les aidons à trouver des solutions qui parfois se trouvent sous leurs yeux. »

**Jean-Christophe Eber**, Crésus



« La solitude des entrepreneur.e.s est vécue comme un poids supplémentaire lorsqu'ils ont des difficultés. Nous n'en laissons aucun sur le bord de la route, c'est pourquoi notre accompagnement n'a pas de limite dans le temps, jusqu'à ce que les difficultés soient surmontées ou qu'un nouvel horizon professionnel se soit concrétisé. »

**Dimitri Pivot**, Second Souffle



« Rebondir après une liquidation judiciaire ou une cessation d'activité peut paraître insurmontable pour beaucoup d'entrepreneur.e.s. Accompagnés par des chefs d'entreprise et des coachs professionnels bénévoles, les entrepreneur.e.s se reconstruisent sur la plan humain et professionnel pour démarrer un nouveau projet. Pour beaucoup le rebond est assimilé à une renaissance. »

**Franck Hégelé**, 60 000 rebonds